

## REGLEMENT des COURSES de la BRADER'Y 2017

*Art.1-* Organisateurs : L'Association de Promotion des Evénements Sportifs de la métropole Européenne de Lille (APESM) constituée par la réunion du LILLE METROPOLE ATHLETISME et du LILLE UNIVERSITE CLUB.

*Art.2*- Règlement sportif : L'ensemble de l'organisation est soumis aux réglementations de la FFA et de la CNCHS.

Participation : L'épreuve est ouverte à toute personne régulièrement inscrite et portant son dossard visible sur la poitrine, licenciée ou non, qui répond aux conditions d'âges suivantes :

• Semi : personne née en 1999 et avant ; • 10 km : personne née en 2001 et avant.

Conformément aux articles L231-2 et L 231-3 du code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés les documents suivants :

- -soit une licence Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass'Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation,
- -soit une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- -soit une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.
- -soit une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.
- -soit un certificat médical en français de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Parcours : Il emprunte le Grand Boulevard de la Métropole Européenne de Lille (une seule boucle pour le Semi Marathon et le 10 km). Les plans et listes des voies empruntées sont disponibles sur le site de l'épreuve.

Ravitaillement : Les postes de ravitaillement et/ou d'épongement sont installés tous les 5 km environ.



Jury : Les juges-arbitres sont désignés par la CNCHS. Leur pouvoir de décision est sans appel.

Suiveurs: Aucun véhicule non accrédité (y compris vélos et rollers) n'est autorisé.

*Art.3*- Inscription : Selon l'épreuve, les droits d'inscription sur place sont fixés à 25 € pour le 10 kms et 30 € pour le Semi. Conditions particulières pour les inscriptions en ligne ou le Challenge Entreprises (voir site Internet ou demander un dossier) :

	Semi-Marathon	10 Kms
Avant le 31 mai	20 €	15 €
Du 1 <sup>er</sup> juin au 14 juillet	22 €	17€
Du 15 juillet au 15 août	25 €	20 €
A partir du 15 août	30 €	25 €

Les inscriptions en ligne (frais de transaction assumés par l'organisation) seront closes le jeudi 31 août à minuit. Inscription sur place et retrait des dossards sous le chapiteau Place du Théâtre (métro « Lille Flandres» ou «Grand Place») du mercredi 30 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre de 10h à 20h (22h le vendredi).

NOTA : Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre les inscriptions à tout moment en fonction de l'affluence afin de ne pas dépasser la jauge qui leur est impartie (voir le décompteur sur le site d'inscriptions en ligne).

*Art.4*- Retrait des dossards le jour de la course : le samedi 2 septembre à partir de 7h, au siège de la Métropole Européenne de Lille, rue du Ballon (plan d'accès et modalités disponibles sur le site).

En cas de forfait pour raison médicale attestée, l'inscription sera reportée à l'année suivante. Les personnes inscrites par Internet devront fournir en échange du dossard une photocopie de leur licence ou leur certificat médical (s'il n'a pas été scanné lors de l'inscription en ligne).

*Art.5*- Assurance : Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile à la GMF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas de perte, vol ou dégradation des objets laissés au vestiaire.

Les organisateurs pourront déclarer hors course un concurrent pour des raisons médicales, de sécurité, ou pour éviter que les épreuves ne dépassent le temps qui leur est imparti.



*Art.6*- Annulation de la course : En cas d'annulation des épreuves pour cause de force majeure (décision administrative entre autres) ou si la sécurité des participants, des organisateurs ou du public le justifie, le montant des inscriptions ne sera pas restitué.

*Art.7*- Chronométrage : Le système de chronométrage s'effectuera par puces électroniques. Le port du dossard est obligatoire.

Il comporte au verso la puce électronique qui permet de détecter et de classer les coureurs sur les points de chronométrage. Cette puce peut être aussi nécessaire pour autoriser votre accès dans des lieux sécurisés pendant et après les épreuves.

Le dossard doit être fixé avec 4 épingles à nourrice, non fournies, et ne doit être bien entendu ni coupé, ni plié.

A l'issue de la course, vous pouvez le conserver car la puce n'est pas récupérée.

Art.8- Lots, résultats : Un tee-shirt (et éventuellement des lots) sera remis à tous les inscrits, ainsi qu'un souvenir (médaille) à tous les arrivants des 2 courses.

La remise des récompenses par catégorie aura lieu dans le Village Partenaires entre 17h et 18h30.

La grille des primes peut être consultée sur le site.

Les résultats seront disponibles sur Internet : www.semimarathon-lille.fr